

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

2017

Langue

et éducation au Québec

1

Éducation préscolaire
et enseignement primaire
et secondaire

Mars 2017

Charles-Étienne Olivier, M. Sc.

Direction de la recherche et de l'évaluation

Office québécois de la langue française

L'auteur tient à exprimer sa gratitude à M. Robert Vézina, président-directeur général de l'Office québécois de la langue française, et à M. Jean-Philippe Warren, président du Comité de suivi de la situation linguistique. L'auteur remercie aussi les membres du Comité, M. Sébastien Arcand, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Richard Marcoux et M^{me} Micheline Ostoï, ainsi que M. Marc Termote, président du Comité de 2009 à 2016. Merci également à MM. Éric Desautels et Alexandre Roy, de la Direction de la recherche et de l'évaluation de l'Office québécois de la langue française, pour leur collaboration, ainsi qu'aux membres du personnel de la Direction des indicateurs et des statistiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION

Olivier, Charles-Étienne

Langue et éducation au Québec. 1, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire / [Charles-Étienne Olivier].

[Montréal] : Office québécois de la langue française, 2017.

1. Langue d'enseignement – Québec (Province) – Statistiques 2. Effectifs scolaires – Québec (Province) – Statistiques I. Office québécois de la langue française II. Titre III. Titre : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

P 40.85

306.449714

© Office québécois de la langue française, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017.

ISBN version imprimée : 978-2-550-77871-4

ISBN version électronique : 978-2-550-77872-1

► TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Définitions.....	4
Faits saillants.....	5
1. Portrait de l'effectif scolaire.....	7
2. Portrait de l'effectif scolaire admissible à l'école de langue anglaise	15
3. Disposition invoquée pour justifier l'admissibilité à l'école de langue anglaise	18
Conclusion	19
Annexe	22

► INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec, l'Office québécois de la langue française met à jour les indicateurs relatifs à la langue d'enseignement¹. La langue d'enseignement est un domaine régulé par la Charte de la langue française. Celle-ci prévoit que tous les enfants du préscolaire, du primaire ou du secondaire au Québec, à l'exception de ceux admissibles à l'enseignement en anglais, doivent fréquenter les écoles de langue française (à l'exception des établissements privés non subventionnés). Les étudiants du collégial et de l'université ont toutefois le libre choix entre les établissements de langue française ou anglaise.

La présente étude porte sur les élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire, inscrits à la formation générale des jeunes des écoles publiques, privées subventionnées et privées non subventionnées du Québec, à l'exception de ceux de langue maternelle autochtone ou de ceux qui étudient dans une langue amérindienne ou en inuktitut. Il importe de mentionner que les données utilisées proviennent du MEES². Elles ont été traitées et interprétées par l'Office québécois de la langue française, et les textes descriptifs prennent en compte les observations du MEES. Les analyses réalisées dans le cadre de ce fascicule permettent de dresser un portrait de la situation relative à la langue d'enseignement dans les écoles publiques et privées du Québec, d'établir les tendances caractérisant son évolution et de présenter des facteurs explicatifs, sommaires et non exhaustifs, et des pistes de réflexion en lien avec ces constats et ces tendances.

Il faut noter que dans tout le document, les données sont présentées pour la plus longue période durant laquelle des données comparables sont disponibles, ce qui facilite l'observation des divers changements et des tendances en matière de langue d'enseignement au Québec. Ainsi, la période d'observation varie en fonction de l'accessibilité des données. Toutes ces données sont également disponibles sous forme de tableaux sur le site Web de l'Office³. Précisons finalement que les données pour l'année scolaire 2015-2016⁴ sont provisoires⁵, puisqu'elles n'ont pas passé par toutes les étapes du processus de validation des données mis en place par le MEES.

¹ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). *La langue de l'enseignement : indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université. Suivi de la situation linguistique*, Fascicule 4, 107 pages.

² Les données ont été extraites le 4 août 2016 par la Direction des indicateurs et des statistiques du MEES.

³ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2017). *Langue et éducation au Québec. 1, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire : tableaux de données*, 24 pages, <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/index.htm>.

⁴ Dans tout le document, les années de référence correspondent aux années scolaires. Ainsi, l'année 2015 désigne l'année scolaire 2015-2016.

⁵ Les données provisoires sont indiquées par un astérisque (*) dans les graphiques et les tableaux.

► DÉFINITIONS

Langue d'enseignement	Langue de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève. Sauf indication contraire, les élèves qui étudient dans une langue amérindienne ou en inuktitut sont exclus des analyses proposées par ce document.
Langue maternelle	Langue maternelle déclarée par les parents lors de l'inscription annuelle de l'élève. Cette donnée est recueillie par les organismes scolaires et transmise au MEES le 30 septembre de chaque année. Le système de données du MEES ne permet qu'une seule réponse à cette variable. Pour les fins de ce document, le concept de langues tierces s'applique aux élèves n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Les élèves de langue maternelle autochtone sont exclus des analyses proposées dans ce document.
Lieu de fréquentation scolaire	Région administrative où est située l'école fréquentée par l'élève. Pour ce document, les régions de la couronne de Montréal sont : Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.
Élève admissible à l'école de langue anglaise	Élève inscrit à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire ayant fait une demande d'admissibilité et étant admissible à l'école de langue anglaise selon la Charte de la langue française. Voir l'annexe de ce document pour plus d'explications.
Disposition invoquée pour l'admissibilité à l'école de langue anglaise	Article de la Charte de la langue française reconnaissant le droit de l'enfant à recevoir un enseignement en anglais.
Ordre d'enseignement	Pour ce document, les ordres d'enseignement sont l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

► FAITS SAILLANTS

ENSEMBLE DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

- Entre 1971 et 2015, l'effectif scolaire sur l'ensemble du territoire québécois est passé de 1 635 039 à 1 007 213, une diminution de 38,4 %⁶.
- En 2015, près d'un quart des élèves (23,5 %) fréquentent une école de l'île de Montréal. Cette proportion était de 26,1 % en 1971.
- En 2015, 76,6 % des élèves du Québec ont pour langue maternelle le français, 8,3 % l'anglais et 15,1 % une langue maternelle tierce. De 1971 à 2015, la proportion d'élèves de langue maternelle tierce a plus que triplé (3,8 fois plus grande).
- Depuis 2011, l'île de Montréal compte plus d'élèves de langue maternelle tierce que d'élèves qui ont le français comme langue maternelle.
- En 2015, 90,4 % des élèves fréquentent une école de langue française. Cette proportion est de 80,0 % sur l'île de Montréal et de 93,7 % dans les autres régions du Québec. En comparaison, 84,3 % des élèves fréquentaient une école de langue française au Québec en 1971 (63,8 % sur l'île de Montréal et 91,6 % dans les autres régions).
- Au Québec, parmi les élèves de langue maternelle tierce, la proportion de ceux qui fréquentent une école francophone est 6,1 fois plus grande en 2015 (89,4 %) qu'en 1971 (14,6 %).
- En 2015, 27,9 % des élèves ayant l'anglais comme langue maternelle et 89,4 % de ceux qui ont une langue maternelle tierce fréquentent une école francophone.
- Au Québec, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle a plus que triplé (3,4 fois plus grande) entre 1976 et 2015.
- Au Québec, en 2015, 10,4 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire sont admissibles à l'école de langue anglaise. Cette proportion est de 21,3 % sur l'île de Montréal et de 7,1 % à l'extérieur de l'île.

⁶ Tous les pourcentages présentés dans ce document ont été arrondis. Leur somme peut donc ne pas correspondre aux totaux indiqués.

► FAITS SAILLANTS (SUITE)

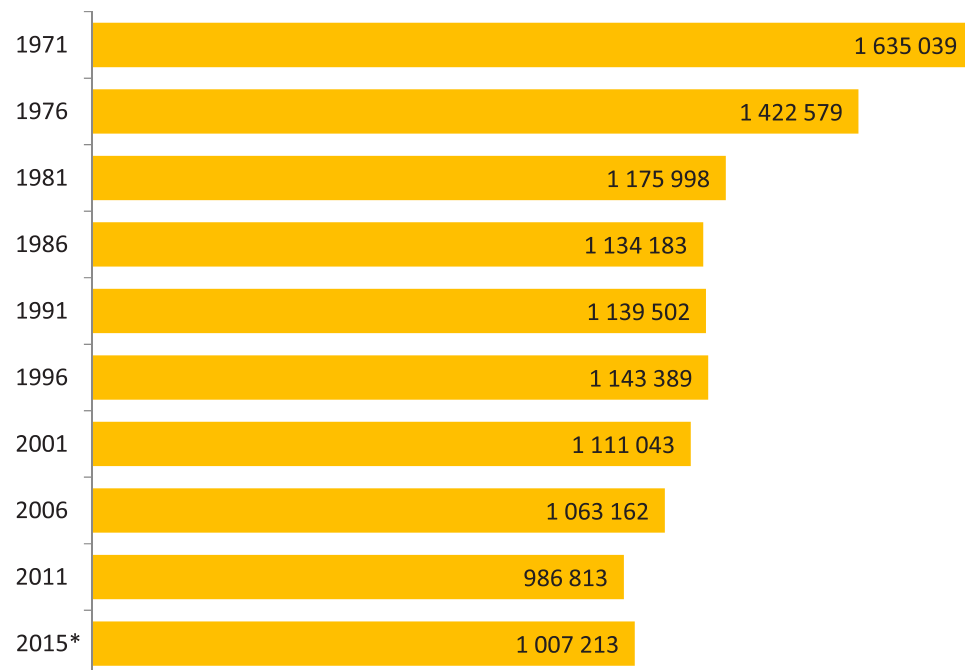
- Entre 1986 et 2015, au Québec, la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué de 0,8 point de pourcentage. Cette diminution s'observe uniquement sur l'île de Montréal, où la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a chuté de 9,4 points de pourcentage.
- Au Québec, entre 1986 et 2015, les proportions d'élèves admissibles à l'école anglophone parmi ceux de langue maternelle anglaise et de langue maternelle tierce ont diminué respectivement de 11,6 et de 25,9 points de pourcentage. Pendant la même période, la proportion d'élèves admissibles à l'école anglophone chez ceux de langue maternelle française a augmenté de 1,9 point de pourcentage.

EFFECTIF SCOLAIRE ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE

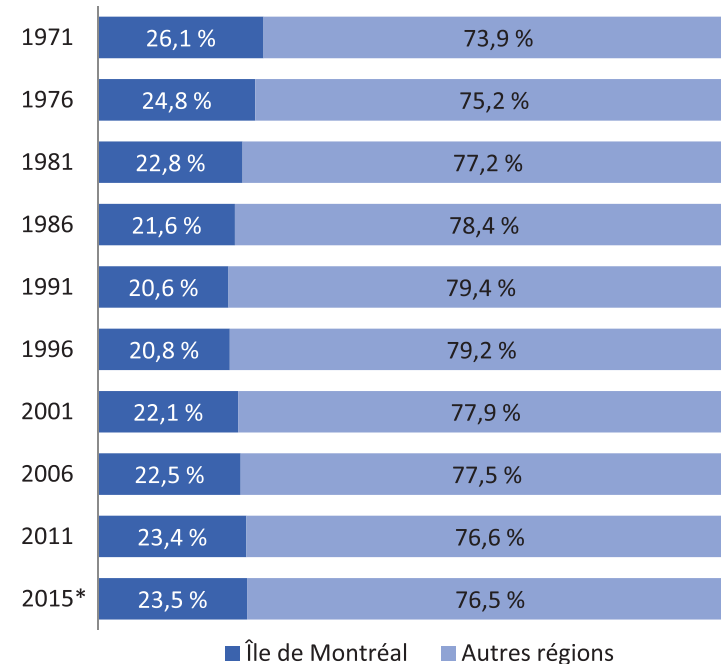
- Entre 1986 et 2015, le nombre d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise au Québec a diminué, passant de 127 234 à 104 804.
- En 2015, 48,1 % des élèves admissibles à l'école de langue anglaise fréquentent une école de l'île de Montréal, et 51,9 %, une école d'une autre région.
- En 2015, 61,2 % des élèves admissibles à l'école de langue anglaise au Québec sont de langue maternelle anglaise, 23,4 % sont de langue maternelle française et 15,4 %, de langue maternelle tierce.
- Au Québec, parmi les élèves admissibles à l'école de langue anglaise, la proportion d'élèves ayant le français comme langue maternelle a augmenté entre 1986 et 2015 (de 9,9 % à 23,4 %).
- En 2015, 11,3 % des élèves admissibles à l'école de langue anglaise au Québec fréquentent une école de langue française. Sur l'île de Montréal, cette proportion est de 9,3 % et, dans les autres régions, de 13,2 %.

► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – NOMBRE, LIEU DE FRÉQUENTATION ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Nombre d'élèves

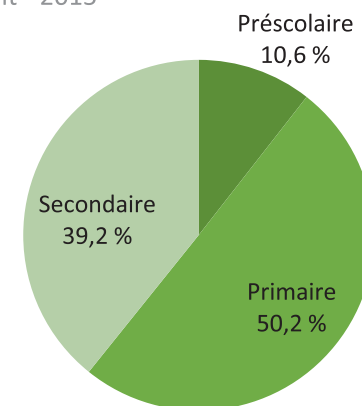


Lieu de fréquentation scolaire



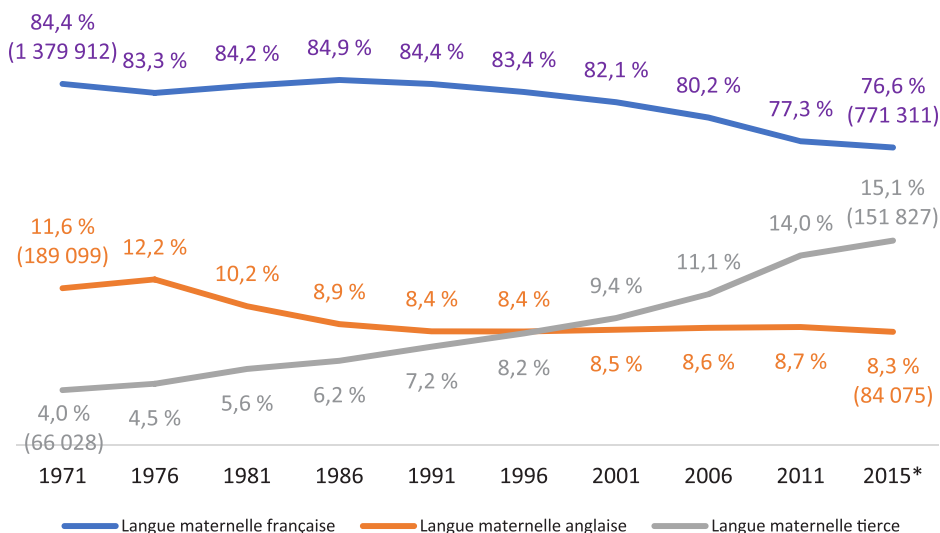
- Entre 1971 et 2015, l'effectif scolaire est passé de 1 635 039 à 1 007 213, une diminution de 38,4 %.
- En 2015, 23,5 % des élèves fréquentent une école sur l'île de Montréal. Cette proportion était de 26,1 % en 1971.
- En 2015, 50,2 % des élèves fréquentent l'école primaire, 39,2 %, le secondaire et 10,6 %, le préscolaire.

Ordre d'enseignement - 2015*



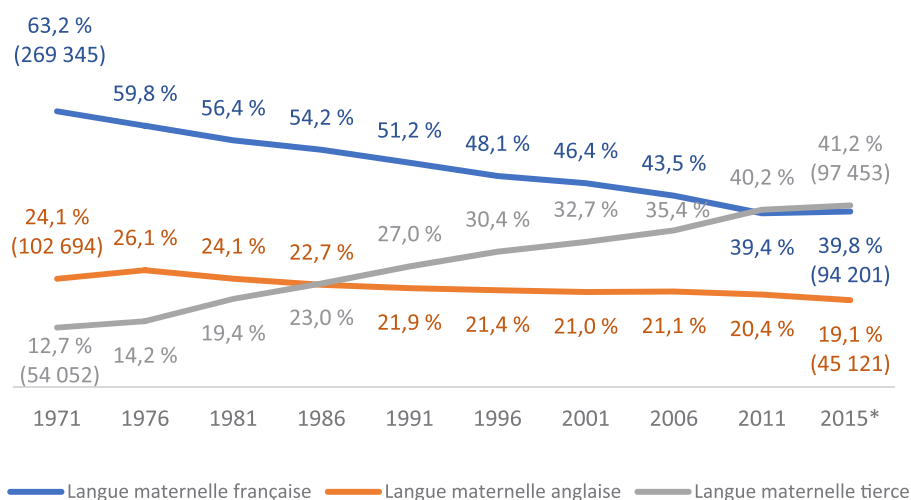
► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – LANGUE MATERNELLE

Langue maternelle - Ensemble du Québec

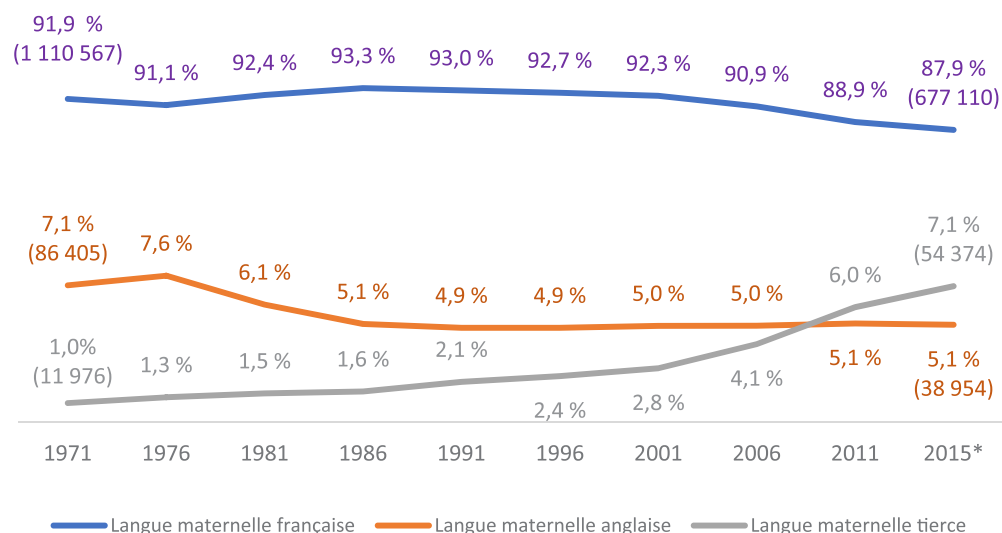


- En 2015, 76,6 % des élèves du Québec sont de langue maternelle française, 8,3 %, de langue maternelle anglaise et 15,1 %, de langue maternelle tierce.
- De 1971 à 2015, la proportion d'élèves de langue maternelle tierce a plus que triplé (3,8 fois plus grande).
- Depuis 2011, l'île de Montréal compte plus d'élèves de langue maternelle tierce que d'élèves de langue maternelle française. En 2015, 41,2 % des élèves de cette région sont de langue maternelle tierce, 39,8 % sont de langue maternelle française et 19,1 % ont l'anglais comme langue maternelle.

Langue maternelle - Île de Montréal

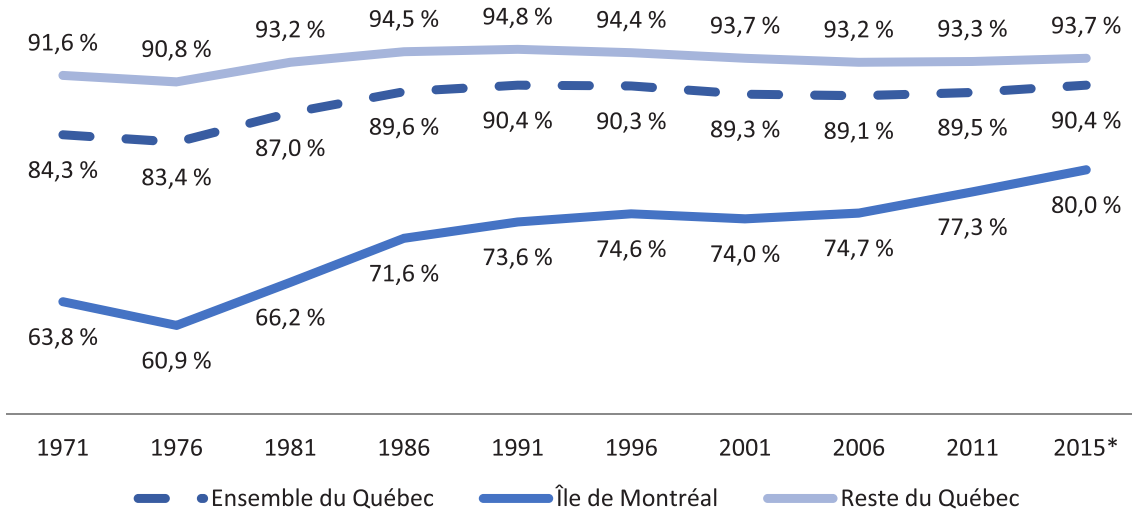


Langue maternelle - Autres régions



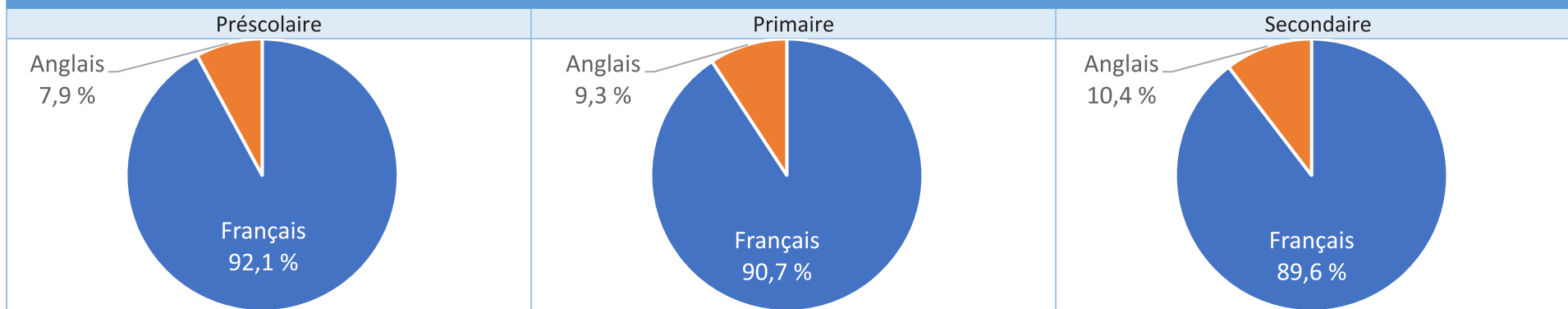
► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement



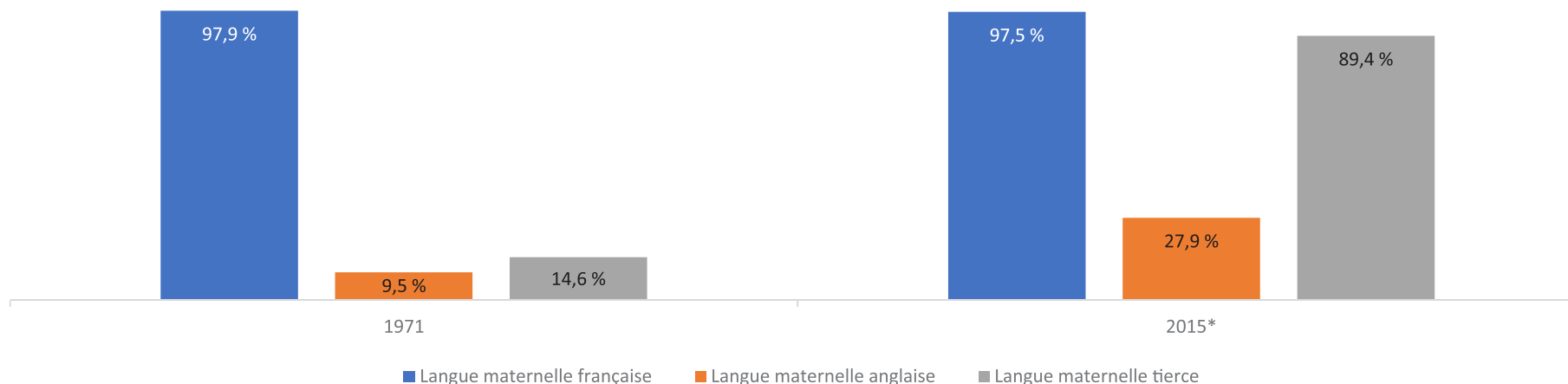
- En 2015, 90,4 % des élèves fréquentent une école de langue française. Cette proportion est de 80,0 % sur l'île de Montréal et de 93,7 % dans les autres régions. En comparaison, 84,3 % des élèves fréquentaient une école de langue française en 1971 (63,8 % sur l'île de Montréal et 91,6 % dans les autres régions du Québec).
- En 2015, 92,1 % des élèves du préscolaire, 90,7 % des élèves du primaire et 89,6 % des élèves du secondaire fréquentent un établissement où la langue d'enseignement est le français.

En 2015*

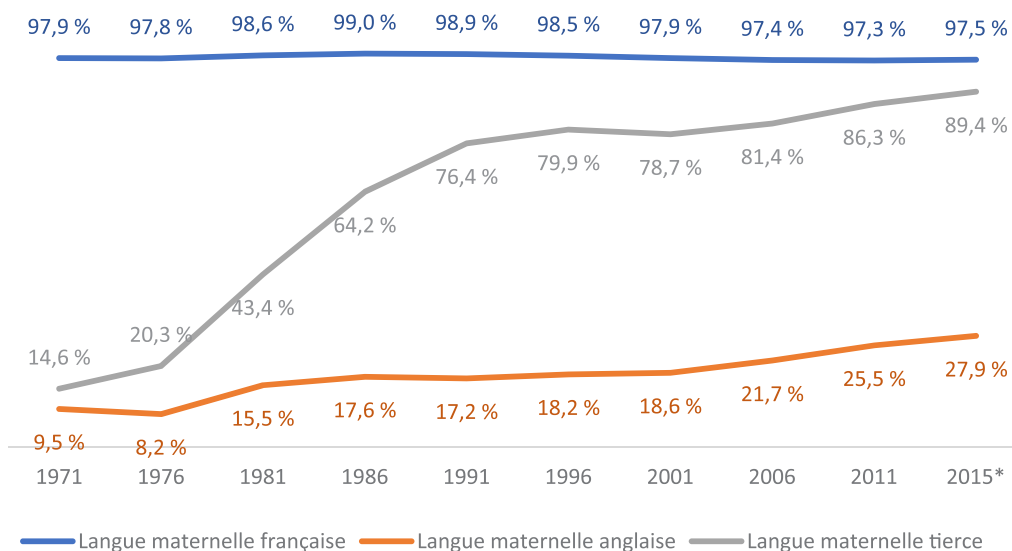


► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – LANGUE D'ENSEIGNEMENT (SUITE)

Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement



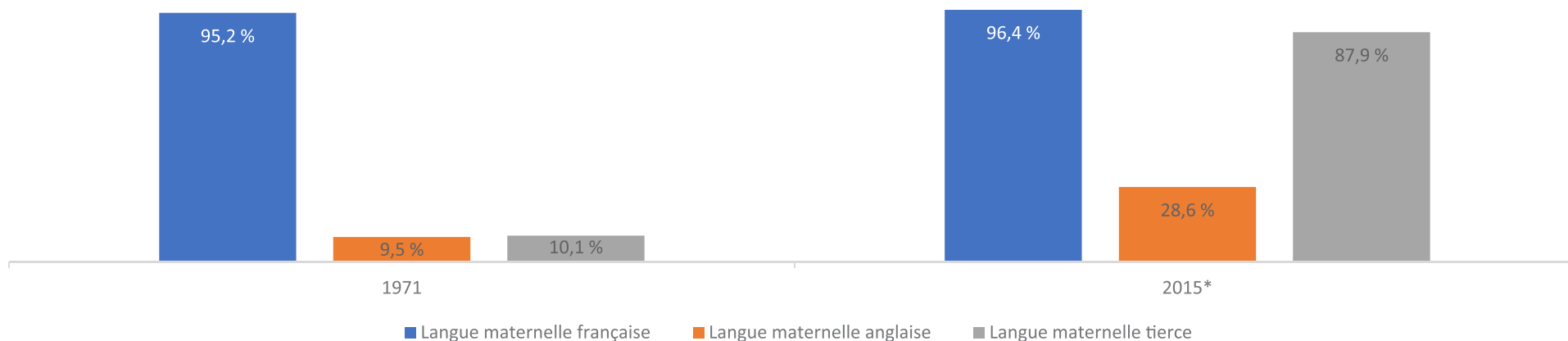
Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement



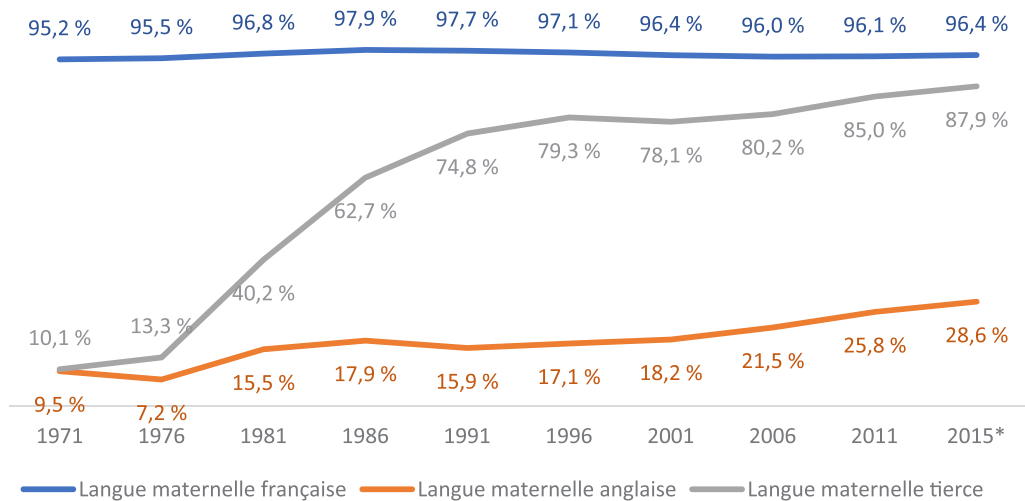
- En 2015, 97,5 % des élèves ayant le français comme langue maternelle au Québec fréquentent une école francophone. Cette proportion est de 27,9 % chez les élèves de langue maternelle anglaise et de 89,4 % chez les élèves de langue maternelle tierce.
- Au Québec, entre 1971 et 2015, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui ont le français comme langue maternelle est demeurée stable.
- Au Québec, entre 1976 et 2015, parmi les élèves de langue maternelle anglaise, la proportion de ceux qui fréquentent une école francophone a plus que triplé (3,4 fois plus grande).
- Au Québec, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux de langue maternelle tierce est 6,1 fois plus grande en 2015 (89,4 %) qu'en 1971 (14,6 %). La plus grande part de ce changement est survenue dans les années suivant l'adoption de la Charte (entre 1976 et 1991). Toutefois, cette proportion a continué de croître de 1991 à 2015.

► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement - Île de Montréal



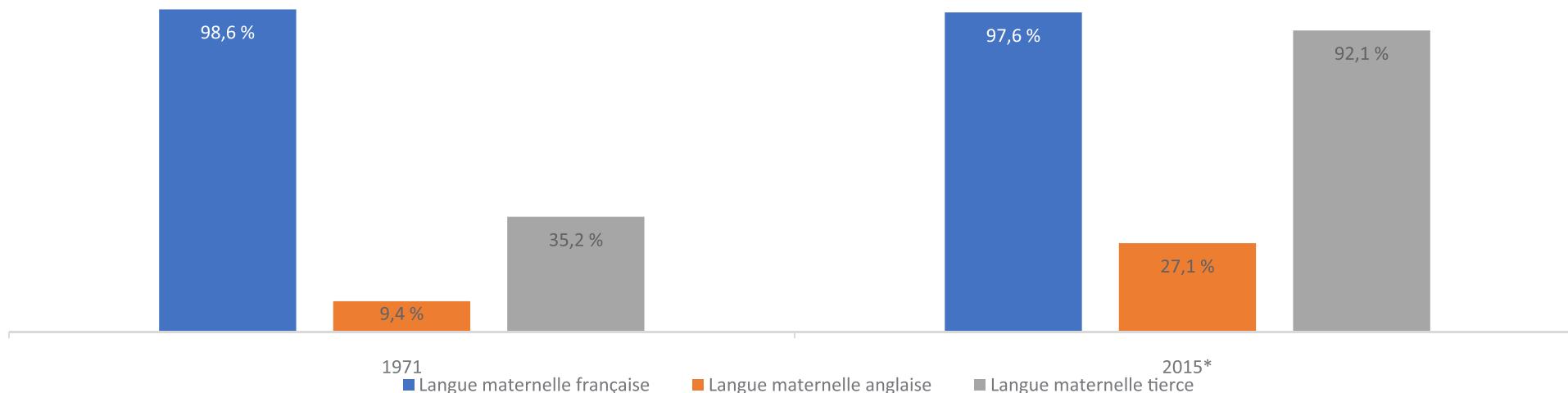
Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement - Île de Montréal



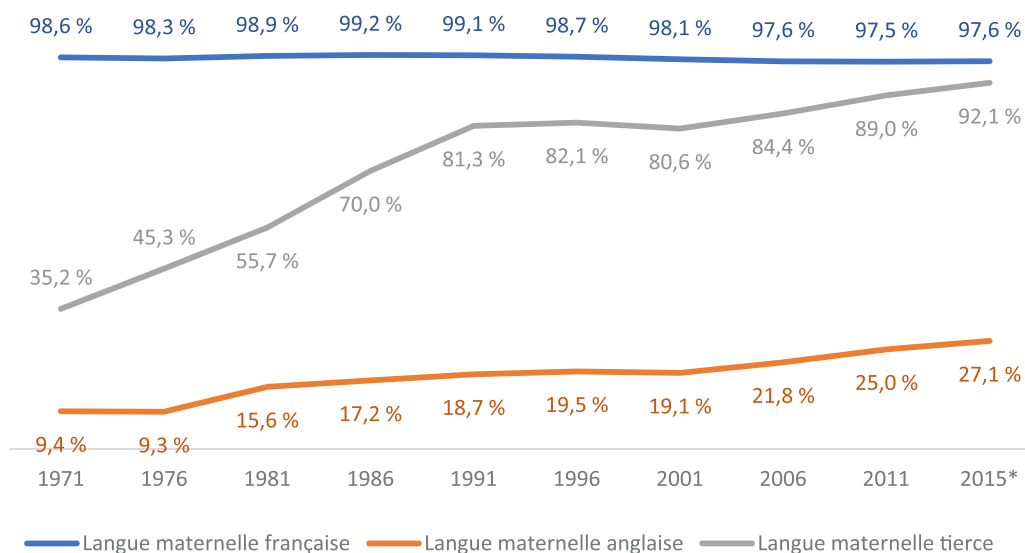
- En 2015, 96,4 % des élèves de l'île de Montréal ayant le français comme langue maternelle fréquentent une école francophone. Cette proportion est de 28,6 % chez les élèves ayant l'anglais comme langue maternelle et de 87,9 % chez ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français.
- Sur l'île de Montréal, parmi les élèves de langue maternelle française, la proportion de ceux qui fréquentent une école francophone est demeurée stable entre 1971 et 2015.
- Sur l'île de Montréal, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui ont l'anglais comme langue maternelle a quadruplé entre 1976 et 2015.
- Sur l'île de Montréal, la proportion d'élèves fréquentant une école francophone parmi ceux de langue maternelle tierce est 8,7 fois plus grande en 2015 (87,9 %) qu'en 1971 (10,1 %).

► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES AUTRES RÉGIONS – LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement - Autres régions



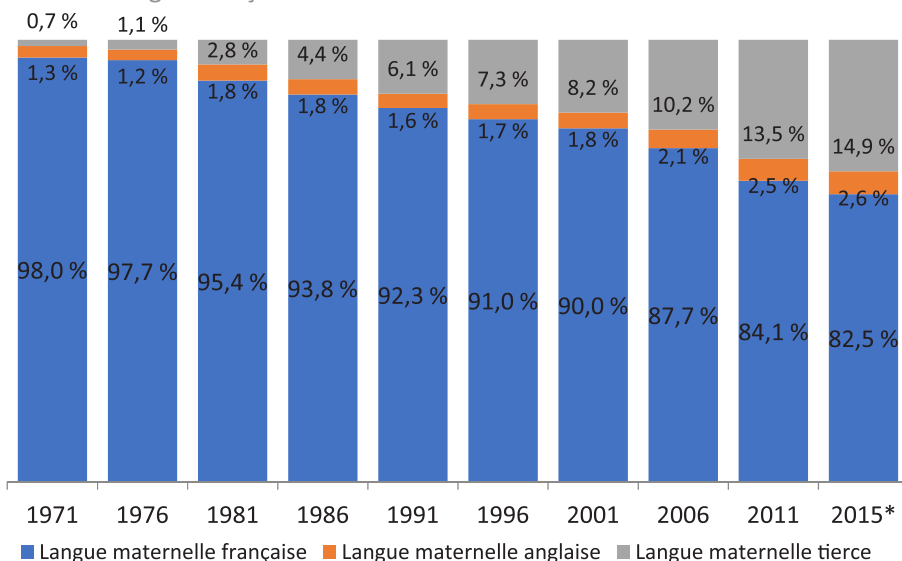
Proportion d'élèves ayant le français comme langue d'enseignement - Autres régions



- En 2015, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui ont le français ou l'anglais comme langue maternelle est similaire sur l'île de Montréal et dans les autres régions du Québec.
- En 2015, parmi les élèves de langue maternelle tierce, la proportion de ceux qui fréquentent une école de langue française est plus grande à l'extérieur de Montréal (92,1 %) que sur l'île de Montréal (87,9 %).
- À l'extérieur de l'île de Montréal, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux qui ont le français comme langue maternelle est demeurée stable entre 1971 et 2015.
- À l'extérieur de l'île de Montréal, parmi les élèves de langue maternelle anglaise, la proportion de ceux qui fréquentent une école francophone a presque triplé (2,9 fois plus grande) entre 1971 et 2015.
- Sur ce territoire, la proportion d'élèves qui fréquentent une école francophone parmi ceux de langue maternelle tierce est 2,6 fois plus grande en 2015 (92,1 %) qu'en 1971 (35,2 %).

► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – COMPOSITION LINGUISTIQUE DES ÉCOLES DE LANGUES FRANÇAISE ET ANGLAISE

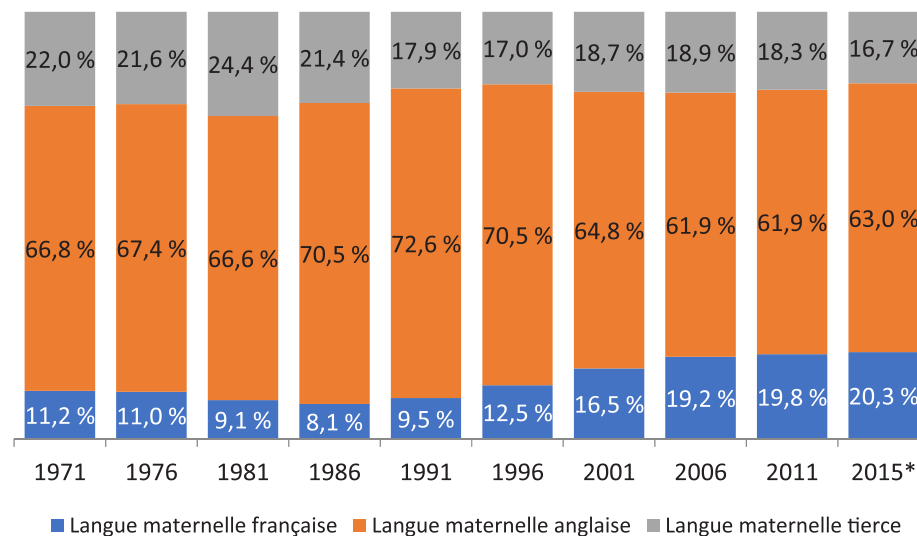
Écoles de langue française



- En 2015, 63,0 % des élèves des écoles anglophones du Québec sont de langue maternelle anglaise, 20,3 %, de langue maternelle française et 16,7 %, de langue maternelle tierce.
- Depuis 1971, les écoles anglophones sont composées de moins d'élèves de langue anglaise ou tierce (diminution de 3,8 et de 5,3 points de pourcentage respectivement) et de plus d'élèves ayant le français comme langue maternelle (augmentation de 9,1 points de pourcentage).

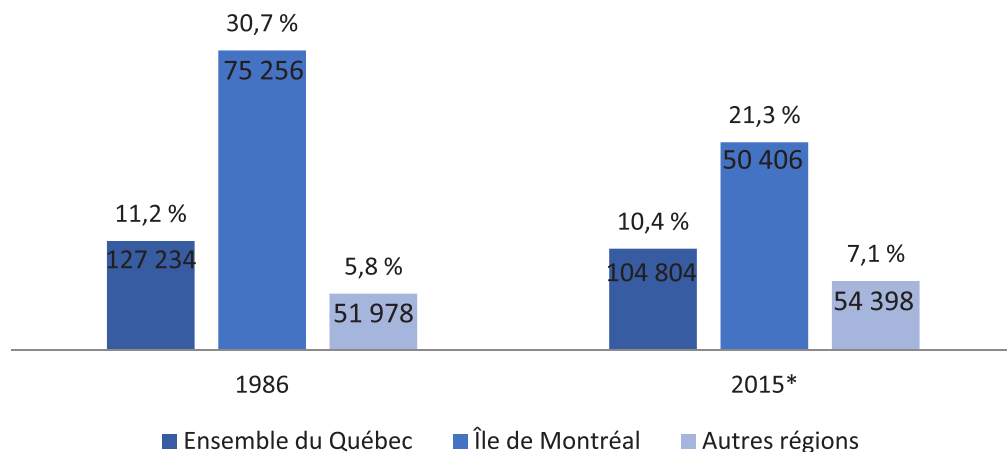
- En 2015, 82,5 % des élèves des écoles francophones du Québec sont de langue maternelle française, 14,9 % sont de langue maternelle tierce et 2,6 % ont l'anglais comme langue maternelle.
- Entre 1971 et 2015, la composition linguistique des écoles francophones a changé. La proportion des élèves de langue maternelle française a diminué de 15,5 points de pourcentage, celle correspondant aux élèves de langue maternelle tierce a augmenté de 14,2 points de pourcentage et celle des élèves ayant l'anglais comme langue maternelle a augmenté de 1,3 point de pourcentage.

Écoles de langue anglaise



► 1. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE – ADMISSIBILITÉ À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE⁷

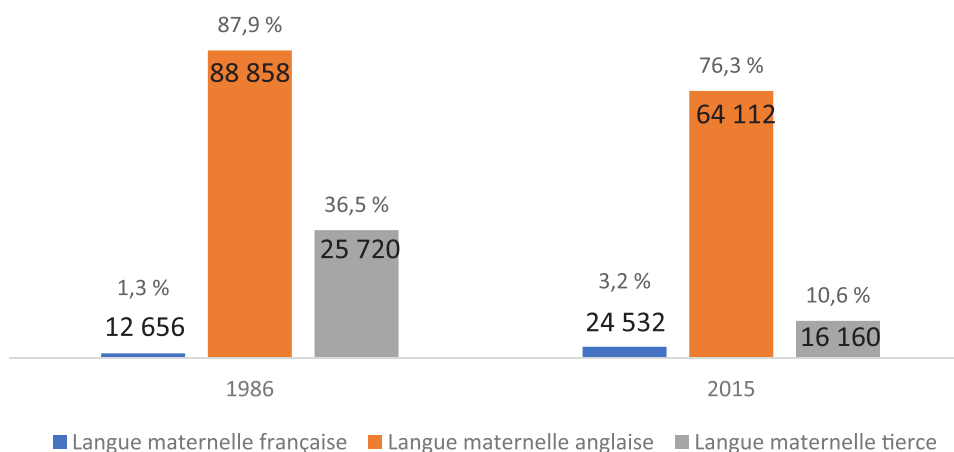
Nombre et pourcentage d'élèves admissibles à l'école anglaise selon le lieu de fréquentation scolaire



- En 2015, au Québec, 10,4 % des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire sont admissibles à l'école de langue anglaise. Cette proportion est de 21,3 % sur l'île de Montréal et de 7,1 % à l'extérieur de l'île.
- Entre 1986 et 2015, au Québec, la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué de 0,8 point de pourcentage. Cette diminution a été observée uniquement sur l'île de Montréal, où la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a chuté de 9,4 points de pourcentage. À l'extérieur de l'île de Montréal, la proportion d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a augmenté de 1,3 point de pourcentage au cours de cette période.

- En 2015, au Québec, 3,2 % des élèves ayant le français comme langue maternelle, 76,3 % des élèves de langue maternelle anglaise et 10,6 % des élèves de langue maternelle tierce sont admissibles à l'école anglophone.
- Au Québec, entre 1986 et 2015, les proportions d'élèves admissibles à l'école anglophone parmi ceux de langue maternelle anglaise ou tierce ont respectivement diminué de 11,6 et de 25,9 points de pourcentage (une diminution de 24 746 élèves de langue maternelle anglaise et de 9 560 élèves de langue maternelle tierce). Au cours de la même période, parmi les élèves ayant le français comme langue maternelle, la proportion de ceux qui sont admissibles à l'école anglophone a augmenté de 1,9 point de pourcentage (une augmentation de 11 876 élèves).

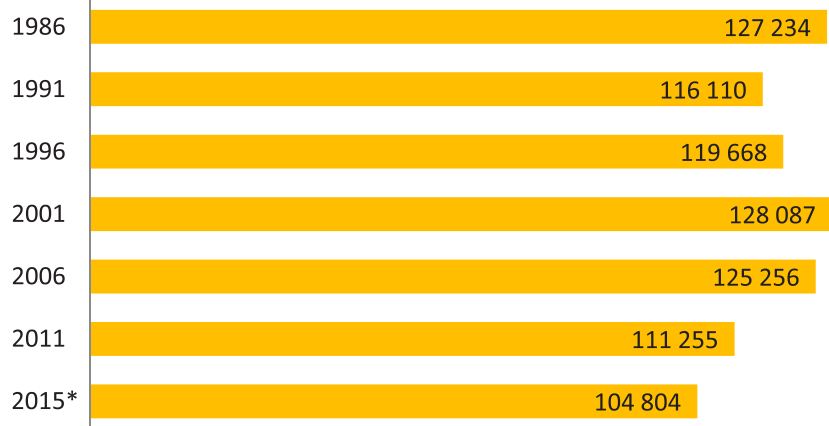
Nombre et pourcentage d'élèves admissibles à l'école anglaise en fonction de leur langue maternelle



⁷ En raison de contraintes méthodologiques, les données sur l'admissibilité à l'école de langue anglaise comprennent les élèves qui étudient dans une langue amérindienne ou en inuktitut.

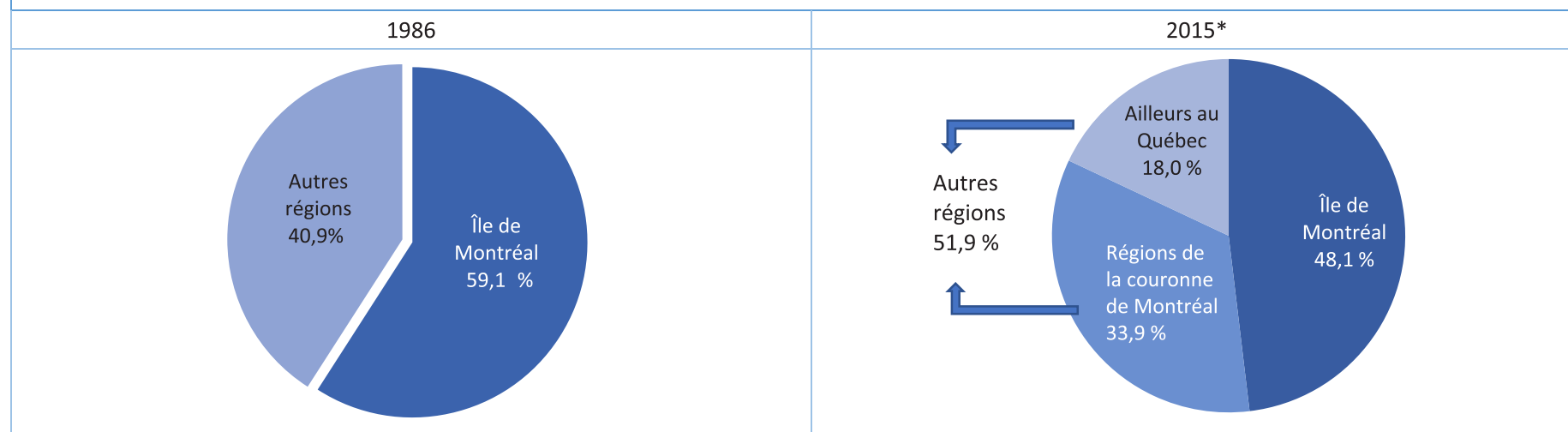
► 2. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE – NOMBRE ET LIEU DE FRÉQUENTATION

Nombre d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise

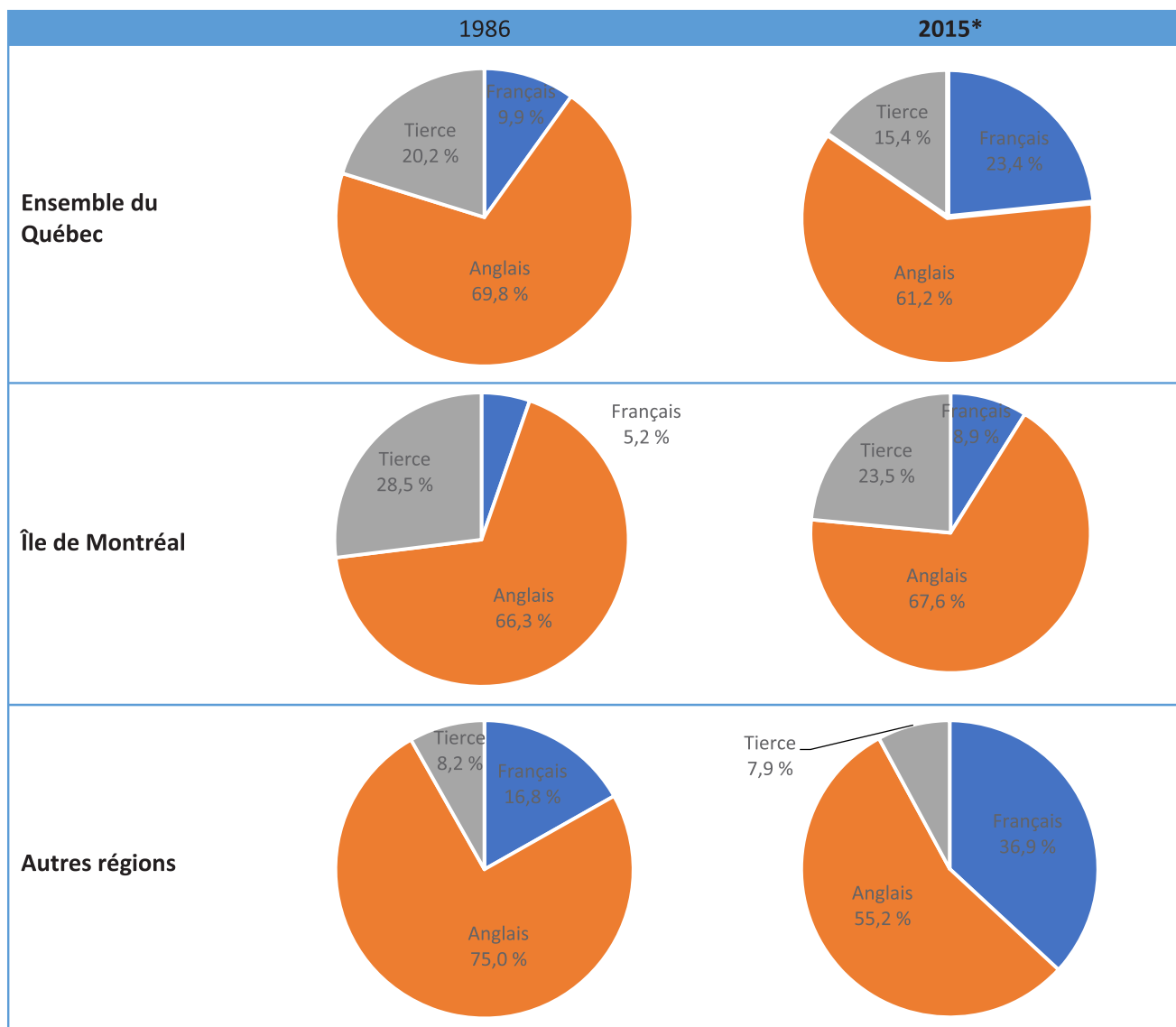


- Entre 1986 et 2015, au Québec, le nombre d'élèves admissibles à l'école de langue anglaise a diminué, passant de 127 234 à 104 804.
- En 2015, 48,1 % des élèves admissibles à l'école anglophone fréquentent une école sur l'île de Montréal, 33,9 %, une école située dans l'une des régions de la couronne de Montréal, et 18,0 %, une école établie ailleurs au Québec. Ainsi, en 2015, 51,9 % des élèves admissibles à l'école anglophone fréquentent une école à l'extérieur de l'île de Montréal. En comparaison, cette proportion était de 40,9 % en 1986.

Lieu de fréquentation scolaire des élèves admissibles à l'école de langue anglaise



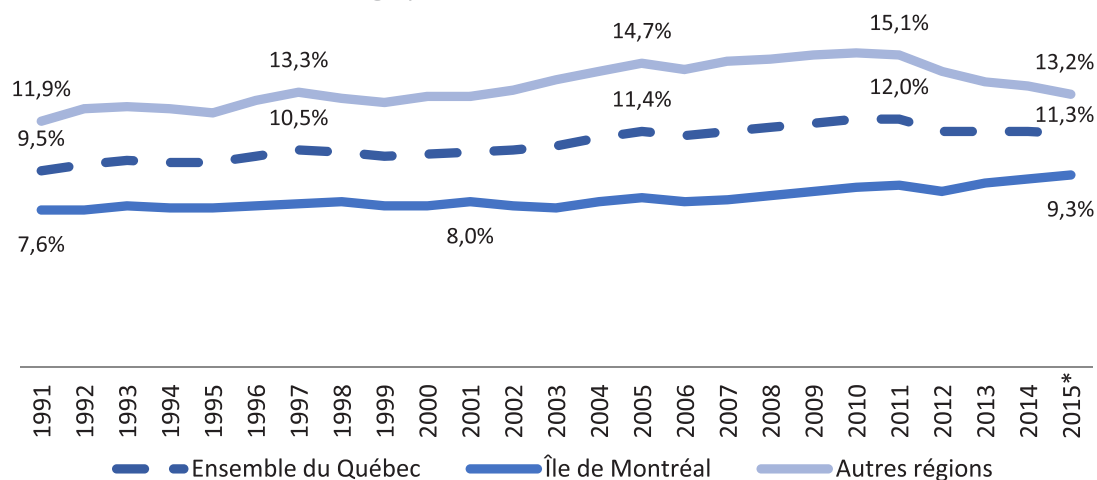
► 2. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE – LANGUE MATERNELLE



- En 2015, 61,2 % des élèves admissibles à l'école de langue anglaise au Québec sont de langue maternelle anglaise, 23,4 %, de langue maternelle française et 15,4 %, de langue maternelle tierce.
- Parmi les élèves admissibles à l'école anglophone au Québec, la proportion d'élèves ayant le français comme langue maternelle a augmenté entre 1986 et 2015 (de 9,9 % à 23,4 %). Cette augmentation s'observe surtout à l'extérieur de l'île de Montréal (de 16,8 % à 36,9 %).
- Entre 1986 et 2015, les proportions d'élèves de langue maternelle anglaise ou tierce parmi les élèves admissibles à l'école anglophone ont diminué (de 69,8 % à 61,2 % chez les élèves ayant l'anglais comme langue maternelle et de 20,2 % à 15,4 % chez les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais).

► 2. PORTRAIT DE L'EFFECTIF SCOLAIRE ADMISSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE – FRÉQUENTATION D'UNE ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE⁸

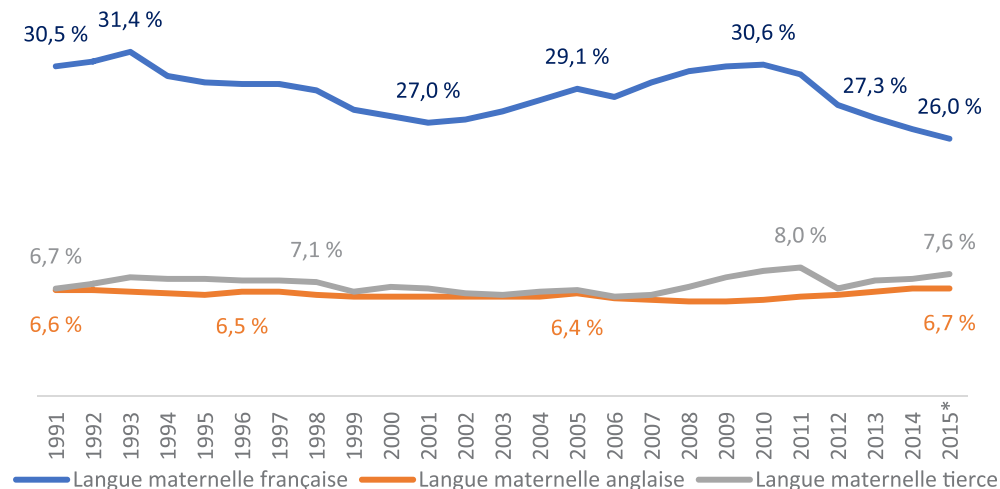
Proportion des élèves fréquentant une école francophone parmi les élèves admissibles à l'école anglophone



► En 2015, au Québec, 11,3 % des élèves admissibles à l'école de langue anglaise fréquentent une école de langue française. Sur l'île de Montréal, cette proportion est de 9,3 % et, dans les autres régions, de 13,2 %.

- En 2015, au Québec, 26,0 % des élèves de langue maternelle française admissibles à l'école anglophone fréquentent une école francophone. Cette proportion est respectivement de 7,6 % et de 6,7 % chez les élèves de langue maternelle tierce ou anglaise.
- Au Québec, la proportion d'élèves fréquentant une école francophone parmi les élèves de langue maternelle tierce ou anglaise admissibles à l'école anglophone est demeurée relativement stable entre 1991 et 2015.
- Au Québec, la proportion d'élèves fréquentant une école francophone parmi les élèves de langue maternelle française admissibles à l'école anglophone a diminué de 4,5 points de pourcentage entre 1991 et 2015 (de 30,5 % à 26,0 %).

Proportion des élèves fréquentant une école francophone parmi les élèves admissibles à l'école anglophone



⁸ Pour cette page, les données de 2015 sont provisoires.

► 3. DISPOSITION INVOQUÉE POUR JUSTIFIER L'ADMISSIBILITÉ À L'ÉCOLE DE LANGUE ANGLAISE

Articles	Dispositions	1977 à 1989				1990 à 2001				2002 à 2015*			
		N	N moyen par année	%	% ¹	N	N moyen par année	%	% ¹	N	N moyen par année	%	% ¹
Admissibilité													
73 (1 °)	Études de l'un des parents au Canada (y compris l'alinéa 86.1.a)	90 600	7 550	22,0	64,7	121 420	11 038	72,9	73,5	113 372	8 721	68,0	68,0
73 (2 °)	Études au Canada (l'élève, le frère ou la sœur) (y compris les alinéas 86.1.b et 86.1.c)	9 905	825	2,4	7,1	22 095	2 009	13,3	13,4	18 489	1 422	11,1	11,1
73 (3 °)	Études au Québec d'un parent non citoyen (à partir de 1993)	0	0	0,0	0,0	3 037	276	1,8	1,8	4 447	342	2,7	2,7
73 (4 °)	Études de l'enfant au Québec (l'élève, le frère ou la sœur) (études commencées avant le 26 août 1977)	272 799	22 733	66,1	-	1 357	123	0,8	-	94	7	0,1	-
73 (5 °)	Études de l'un des parents hors Québec (résidence au Québec le 26 août 1977)	23 897	1 991	5,8	17,1	4 864	442	2,9	2,9	385	30	0,2	0,2
76	Clause de sauvegarde d'admissibilité (à partir de 1993)	0	0	0,0	0,0	2 019	184	1,2	1,2	5 902	454	3,5	3,5
	Total partiel	397 201	33 100	96,2	88,9	154 792	14 072	93,0	92,9	142 689	10 976	85,6	85,6
Autorisations particulières													
81	Difficulté grave d'apprentissage (l'élève, le frère ou la sœur)	3 036	253	0,7	2,2	3 085	280	1,9	1,9	4 324	333	2,6	2,6
85	Séjour temporaire de l'élève au Québec	10 181	848	2,5	7,3	7 858	714	4,7	4,8	19 062	1 466	11,4	11,4
85,1	Raisons graves, familiales ou humanitaires, pour l'élève	203	17	0,0	0,1	275	25	0,2	0,2	611	47	0,4	0,4
97	Dérogação pour les réserves indiennes (dérogation élargie en 1993)	684	57	0,2	0,5	507	46	0,3	0,3	72	6	0,0	0,0
Loi 58	Amnistie (sanctionnée en avril 1986)	1 433	119	0,3	1,0	0	0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0
	Total partiel	15 537	1 295	3,8	11,1	11 725	1 066	7,0	7,1	24 069	1 851	14,4	14,4
	Total général	412 738	34 395	100		166 517	15 138	100		166 758	12 828	100	

¹ Proportion excluant la disposition 73 (4 °), « Études de l'enfant au Québec ».



► CONCLUSION

L'un des buts principaux de la politique linguistique mise en œuvre depuis l'adoption de la Charte était de veiller à ce que la majorité des élèves, en particulier ceux qui n'appartiennent pas à la communauté anglophone, soient scolarisés en français. L'évolution de la langue d'enseignement dans les écoles du Québec est un indicateur de l'atteinte de cet objectif.

Depuis un peu plus de quatre décennies, le portrait statistique des effectifs scolaires, du préscolaire au secondaire, s'est considérablement modifié. Sur le plan strictement quantitatif, on note une diminution de plus du tiers du nombre d'élèves à l'échelle du Québec. Cette tendance a été un peu plus marquée sur l'île de Montréal, dont le poids relatif des effectifs a diminué de plus de 2 points et demi de pourcentage comparativement aux autres régions de la province. Parallèlement, à l'échelle de la province, la proportion d'élèves de langue maternelle autre que le français ou l'anglais s'est accrue considérablement, puisqu'elle était près de quatre fois plus élevée en 2015 (15,1 %) qu'elle ne l'était en 1971 (4,0 %). Ce phénomène est surtout manifeste sur l'île de Montréal, où les élèves de langue maternelle tierce constituent le groupe le plus nombreux depuis 2011. En 2015, ils représentent 41,2 % de l'effectif, comparativement à 39,8 % pour les élèves dont la langue maternelle est le français, et à 19,1 % pour les élèves ayant l'anglais comme langue maternelle. Si le poids relatif des élèves de langue maternelle française et celui des élèves de langue maternelle anglaise ont tous les deux diminué sur l'île de Montréal de 1971 à 2015 (une chute de plus de 23 points de pourcentage pour le premier groupe contre 5 points de pourcentage pour le second), c'est celui des élèves ayant le français comme langue maternelle qui a connu la baisse la plus importante. Cette évolution est surtout imputable aux mouvements de population, générés en partie par l'apport migratoire et par l'étalement urbain⁹.

La chute de l'effectif scolaire, conséquence directe de la baisse notable de la natalité depuis la fin des années 1960¹⁰, s'est accompagnée d'une reconfiguration importante de la distribution des élèves dans les écoles francophones et anglophones en fonction de la langue maternelle. En effet, les élèves de langue maternelle tierce fréquentant une école francophone sont passés d'une minorité en 1971 (14,6 %) à une grande majorité en 2015 (89,4 %). Cette progression, très marquée entre l'adoption de la Charte et la fin des années 1980, s'est poursuivie au cours des années 2000, après un certain plafonnement pendant les années 1990. Quant aux élèves ayant le français comme langue maternelle, ils ont fréquenté, dans une très large proportion, l'école de langue française tout au long de la période examinée. Cette proportion a peu fluctué entre 1971 et 2015, oscillant entre 97,3 % et 99,0 %.

Par ailleurs, il est à noter que la fréquentation des écoles de langue française par les élèves ayant l'anglais comme langue maternelle a également connu une hausse importante de près de 20 points de pourcentage depuis 1976, pour atteindre 27,9 % en 2015. Sur l'île de Montréal, cette proportion a quadruplé entre 1976 et 2015.

⁹ Institut de la statistique du Québec (2017). *La migration interrégionale au Québec en 2015-2016 : les gains disparaissent à Laval, les pertes s'accroissent de nouveau sur la Côte-Nord. Coup d'œil sociodémographique, numéro 50*, février, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no50.pdf>.

¹⁰ Institut de la statistique du Québec (2016). *Tableau statistique des naissances et du taux de natalité au Québec de 1900 à 2015*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/naissance-fecondite/401.htm>.



► CONCLUSION (SUITE)

De son côté, l'école de langue anglaise regroupe un peu moins du dixième de l'effectif scolaire du Québec en 2015, ce qui représente une baisse d'environ 6 points de pourcentage par rapport à 1971. Cette évolution repose notamment sur des facteurs tels que la tendance des anglophones, au cours des années 1970 et 1980, à quitter le Québec pour aller s'établir dans le reste du Canada¹¹, l'augmentation de la fréquentation des écoles francophones par les élèves ayant l'anglais comme langue maternelle, ainsi que les restrictions apportées par la Charte en ce qui concerne l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

La composition linguistique de l'effectif admissible à l'école de langue anglaise s'est passablement modifiée entre 1986 et 2015, puisque les proportions d'élèves de langue maternelle anglaise ou tierce admissibles à l'école anglophone ont beaucoup diminué, quoique cette baisse soit surtout marquée du côté des élèves de langue maternelle tierce (chute de 25,9 points de pourcentage). Toutefois, la proportion d'élèves de langue maternelle française admissibles à l'école anglophone a légèrement progressé (près de 2 points de pourcentage). Ces évolutions font que, depuis 1996, le nombre d'élèves de langue maternelle française admissibles à l'école anglophone (24 532 en 2015) dépasse celui des élèves de langue maternelle tierce (16 160 en 2015). Ainsi, le portrait des élèves admissibles à l'école anglophone demeure diversifié sur le plan linguistique, si bien qu'en 2015, près de 40 % des élèves admissibles n'ont pas l'anglais comme langue maternelle (plus de 23 % ont comme langue maternelle le français, et plus de 15 %, une langue tierce). Hors de l'île de Montréal, le poids des élèves qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle est encore plus élevé, puisque ceux-ci représentent près de 45 % de l'effectif admissible (36,9 % de ces élèves ont le français comme langue maternelle, alors que 7,9 % sont de langue maternelle tierce).

Ce ne sont pas tous les élèves admissibles qui fréquentent l'école de langue anglaise. En fait, dans l'ensemble de la province, 11,3 % des élèves admissibles à l'école anglaise fréquentent une école de langue française. Cette proportion est plus faible sur l'île de Montréal (9,3 %) et plus élevée dans les autres régions du Québec (13,2 %). Aussi, il y a proportionnellement plus d'élèves admissibles à l'école anglaise qui fréquentent une école de langue française en 2015 (11,3 %) qu'en 1991 (9,5 %). Paradoxalement, entre 1991 et 2015, cette proportion est plutôt stable chez les élèves de langue maternelle anglaise ou tierce (respectivement 6,7 % et 7,6 % en 2015) et en diminution chez les élèves de langue maternelle française (de 30,5 % à 26,0 %). Ainsi, l'augmentation de la proportion d'élèves admissibles à l'école anglaise qui fréquentent une école française observée à l'échelle de la province est sans doute occasionnée par les changements dans la composition linguistique de l'effectif des élèves admissibles à l'école de langue anglaise décrits précédemment.

¹¹ CORBEIL, Jean-Pierre, Brigitte CHAVEZ et Daniel PEREIRA. *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, Ottawa, Statistique Canada, 2010, p. 50.

► CONCLUSION (SUITE)

Les dispositions invoquées pour recevoir l'enseignement en anglais ont aussi évolué au cours des dernières décennies. Depuis l'adoption de la Charte, la proportion des élèves ayant reçu une autorisation particulière a augmenté d'un peu plus de 3 points de pourcentage entre la période allant de 1977 à 1989 et celle allant de 2002 à 2015, pour atteindre 14,4 %. Plus précisément, ce fait est surtout attribuable à l'augmentation du nombre d'élèves ayant reçu une autorisation particulière en raison d'un séjour temporaire au Québec (de 7,3 % à 11,4 %). Cette évolution n'est sans doute pas étrangère à l'augmentation du nombre de résidents non permanents au Québec¹² et à la diminution du nombre des autres types d'ayants droit.

Somme toute, ce bref portrait statistique confirme que l'école de langue française regroupe une nette majorité de l'effectif scolaire et que cette tendance est à la hausse depuis 1971 (augmentation d'environ 6 points de pourcentage pour atteindre 90,4 % en 2015). De plus, il faut noter que l'effectif s'est fortement diversifié sur le plan linguistique (diminution de 15,5 points de pourcentage de la représentation des élèves ayant le français comme langue maternelle dans les écoles francophones, au profit des élèves de langue maternelle anglaise ou tierce). Ainsi, les caractéristiques linguistiques des élèves associés à l'éducation préscolaire et aux ordres d'enseignement primaire et secondaire de langue française reflètent de plus en plus la diversité du Québec d'aujourd'hui.

¹² Institut de la statistique du Québec (2016). *Tableau statistique: Immigrants, émigrants et résidents non permanents, Québec, Ontario et Canada, 1951-2016*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/602.htm>, et Statistique Canada (2017). *Tableau 3 : Taux de transition cumulatif à la résidence permanente parmi les travailleurs étrangers temporaires dans les cinq ans suivant l'arrivée au Canada*, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/2017389/tbl/tbl03-fra.htm>.

Selon la Charte de la langue française¹³, un enfant peut, de façon générale, obtenir une déclaration d'admissibilité à l'école de langue anglaise (1) s'il a reçu, en anglais, la majeure partie de son enseignement primaire ou secondaire au Canada, (2) si son frère ou sa sœur a reçu la majorité de son enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, (3) si son père ou sa mère a reçu la majorité de son enseignement primaire en anglais au Canada, ou (4) s'il est l'enfant d'un parent qui a fréquenté l'école au Québec après le 26 août 1977 et qui aurait pu être déclaré admissible à l'enseignement en anglais à cette époque¹⁴. De plus, un enfant déclaré admissible à l'enseignement en anglais en application de l'un ou l'autre de ces articles peut, même s'il fait toutes ses études en français, transmettre son droit à ses enfants. Notons également que, lorsqu'un enfant est déclaré admissible à l'enseignement en anglais, ses frères et ses sœurs peuvent l'être également.

La Charte prévoit aussi des autorisations particulières pour les enfants qui présentent des difficultés graves d'apprentissage correspondant à une catégorie définie dans le règlement découlant de l'article 81 de la Charte de la langue française. C'est le cas également pour les enfants que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a admis à l'enseignement en anglais en raison d'une situation grave, d'ordre familial ou humanitaire, à la suite d'une recommandation en ce sens du comité d'examen, après qu'une personne désignée a constaté que la situation de l'enfant ne correspondait à aucune des dispositions de la Charte.

Finalement, la Charte prévoit trois catégories d'enfants qui peuvent obtenir une autorisation temporaire de recevoir leur enseignement en anglais : (1) l'enfant à la charge d'une personne qui séjourne temporairement au Québec pour y étudier ou y travailler, (2) l'enfant n'ayant pas la citoyenneté canadienne, étant à la charge d'une personne qui n'est pas citoyenne canadienne et qui est affectée de façon temporaire au Québec à titre de représentante ou de fonctionnaire d'un pays autre que le Canada ou d'une organisation internationale, ou (3) l'enfant à la charge d'un membre des Forces armées canadiennes qui est affecté de façon temporaire au Québec.

L'autorisation temporaire de recevoir l'enseignement en anglais accordée à l'enfant est en vigueur pour la période de validité du document d'immigration délivré au parent ou à l'enfant ou pour la durée de leur séjour temporaire, qui a fait l'objet d'une déclaration sous serment, et ce, pour un maximum de trois ans. Elle cesse d'être valide le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle se termine le séjour temporaire du parent ou de l'enfant. Par ailleurs, l'autorisation de recevoir l'enseignement en anglais peut être renouvelée, pourvu que soient remplies les mêmes conditions que celles exigées pour la demande initiale. Toutefois, dans le cas d'un ressortissant étranger qui demande le statut de réfugié pour lui ou pour son enfant, ou qui choisit de s'installer en permanence au Québec et qui obtient un certificat de sélection du Québec, l'autorisation ne pourra pas être accordée à son enfant ou, le cas échéant, cessera d'avoir effet le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le certificat de sélection aura été délivré.

¹³ L'information contenue dans cette section est tirée du site Web du MEES (<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/enseignement-en-anglais/admissibilite/>), consulté le 21 février 2017.

¹⁴ Dans les deux premiers cas, le père ou la mère de l'enfant doit avoir la citoyenneté canadienne. Dans le troisième cas, le père ou la mère qui a reçu la majeure partie de sa formation scolaire en anglais doit avoir la citoyenneté canadienne. Le quatrième cas se divise en plusieurs catégories en fonction du moment où le parent a fréquenté l'école et aurait pu être déclaré admissible.

